

RCS : REIMS Code greffe : 5103

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de REIMS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00406 Numéro SIREN : 839 253 259 Nom ou dénomination : A.S. CARRELAGE
--

Ce dépôt a été enregistré le 10/07/2023 sous le numéro de dépôt 4726

- un exemplaire des statuts,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la Société au 31 Décembre 2022, ainsi que les comptes annuels,
- le rapport de gestion de la gérance sur lesdits comptes,
- le rapport spécial de gérance sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 Juillet 1966,
- Le texte des résolutions proposées a vote de l'Assemblée.

Puis, Monsieur Le Président déclare que le texte des résolutions ainsi que les rapports de la gérance, et les documents comptables ci-dessus visés, à l'exception de l'inventaire ont été adressés à ses associés, quinze jours avant la date de la présente réunion, et que l'inventaire a été tenu à leur disposition, au siège social, depuis cette année.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la Société au cours de l'exercice social clos le 31 Décembre 2022, et lecture du rapport spécial sur les conventions visées par l'article 50 de la loi du 24 Juillet 1966.
- Examen et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 2022.
- Affection des résultats.
- Quitus de sa gestion à la Gérance.
- Confirmation de l'absence de distribution de dividendes.
- Constatation des pertes sociales et décision de convoquer dans les quatre mois une Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de décider de la continuation de la Société ou de sa dissolution anticipée.
- Questions diverses.

Puis Monsieur Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance sur les comptes de l'exercice social clos le 31 Décembre 2022
- du rapport spécial sur les conventions visées par l'article 50 de la loi du 24 Juillet 1966.

Cette lecture terminée, Monsieur Le Président déclare la discussion ouverte. Diverses observations sont alors échangées, et après avoir satisfait aux questions posées Par ses associés, Monsieur Le Président met successivement aux voix les résolutions Suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale constatant que tous les associés sont présents, couvre l'action Nullité qui aurait pu être intentée pour défaut de convocation à la présente Assemblée dans les formes et délais fixés par décret, et ce conformément à l'article 57 de la loi du 24 Juillet 1966.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance, l'Assemblée des associés approuve les comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 2022, tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise des éléments comptables, faisant Apparaître, pour l'exercice social clos le 31 Décembre 2022, un bénéfice de **2 131 €**, décidé, sur proposition de la gérance, **2 131 €**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus entier, définitif et sans réserve à la gérance, pour tous les actes de gestions antérieures au 31 Décembre 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial établi par la gérance sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 Juillet 1966, déclare qu'aucune de ces conventions n'a été passée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate en outre qu'une distribution de dividendes a été effectuée au cours de L'exercices 2022, et qu'en conséquence les associés disposent à ce titre un bénéfice de 2 131 € de chacun, d'un avoir fiscal.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à **Mr TURSUN Aslan**, gérant ainsi qu'au porteur d'un original, d'une copie, ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations, en vue de l'accomplissement des formalités de dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus parole, la séance est levée à dix sept heures trente.

De tout ce que dessus, il est dressé le présent procès-verbal, lequel, après lecture, est signé de tous les associés présents.

GERANT

Mr TURSUN Aslan

A.S. CARRELAGE
 8, rue Oum Kalsoum
 51100 Reims - Tél : 07.83.49.32.40
 Siret : 839 253 259 00015

ASSOCIE

Mr ARLAND Ozcan

A.S. CARRELAGE
 8, rue Oum Kalsoum
 51100 Reims - Tél : 07.83.49.32.40
 Siret : 839 253 259 00015

A.S CARRELAGE

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

CAPITAL SOCIAL 4 000.00 €

SIEGE SOCIAL :

8 RUE OUM KALSOUM 51100 REIMS

R.C.S. REIMS : 839 253 259

RAPPORT DE LA GESTION DE LA GERANCE SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Chers Associés,

Je vous demande ai réunis, ce jour, en assemblée Générale Ordinaire annuelle, en exécution des prescriptions légales, pour vous rendre compte de ma gestion durant l'exercice écoulé, ouvert le **01/01/2022** et clos le **31 Décembre 2022** de la même année, et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels, le présent rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 Juillet 1966, et la proposition d'affection des résultats.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du plan comptable révisé.

Les règles et méthodes comptables retenues sont indiquées dans l'annexe.

Les rapports de la gérance, les comptes annuels et autres documents s'y rapportant ont été mis à votre disposition dans les délais prévus par la loi.

1- MARCHE DE LA SOCIETE

Je vous présente les comptes qui se soldent par un bénéfice de **2 131 €**.

Ainsi, le montant du chiffre d'affaires hors taxe s'élève à la somme de **21 043 €**
Autre produits €, soit un total de **21 043 €**

Les charges d'expéditions s'élève à **18 912 €**,

Celles-ci comprennent :

31/12/2022

Achat de marchandises	-
Variation de stock (marchandises)	-
Achat de matières premières et autres approvisionnements	1 316
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	-
Autres achats et charges externes	6 209
Impôt, taxes et versement assimilés	313
Rémunérations du personnel	6 969
Charges sociales	3 705
Dotations à l'amortissement sur immobilisations	400
Autres charges	-

Si nous faisons la différence entre les produits et les charges d'exploitations, obtenons un bénéfice d'Exploitation de **2 131 €**

Il faudra déduire résultat fiscal € charges divers €, et **Déficit antérieurs €**, et **déduire impôts sur les bénéfices 320 €**, et **LE RESULTAT est de 1 811 €**.

2- PRESENTATION DES COMPTES – RESULTATS DE L'EXERCICE – PROPOSITION D'AFFECTATION

A la lecture des comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 2022, ledit exercice s'est donc soldé **1 811 €** que je vous propose d'affecter en Report à nouveau.

Ainsi le compte (CAPITAUX PROPRES) s'établira de la manière suivante :

- Capitaux social	4.000.00 €
- Réserve légale	
- Report à nouveau	1.811.00 €
- Report à exercice	

Je vous signale en outre qu'une distribution de dividendes a été effectuée aux cours des derniers exercices 2022, et qu'en conséquence, les associés disposent à ce titre d'un crédit d'impôt, d'un avoir fiscal 1 811 €.

Je souhaite que mes propositions emportent votre approbation, et que vous voudrez bien me donner quitus de ma gestion pour l'exercice sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

GERANT

Mr TURSUN Aslan

A.S. CARRELAGE
8, rue Oum Kalsoum
51100 Reims - Tél. : 07.83.49.32.40
Siret : 839 253 259 00015

ASSOCIE

Mr ARLAND Ozcan

A.S. CARRELAGE
8, rue Oum Kalsoum
51100 Reims - Tél. : 07.83.49.32.40
Siret : 839 253 259 00015

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le		01/01/2022		et clos le		31/12/2022		Régime simplifié d'imposition		✓	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe						Régime réel normal					
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre											
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case											
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE											
Désignation de la société:						Adresse du siège social:					
SARL A.S CARRELAGE						8 RUE OUM KALSOU 51100 REIMS					
SIRET		8 3 9 2 5 3 2 5 9 0 0 0 1 5		Mét :							
Adresse du principal établissement:						Ancienne adresse en cas de changement:					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES											
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)											
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante											
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:											
SIRET											
B ACTIVITÉ											
Activités exercées						BATIMENT					
						Si vous avez changé d'activité, cochez la case					
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)											
1. Résultat fiscal											
Bénéfice imposable au taux normal						Déficit					
Bénéfice imposable à 15 %		2131		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %							
2. Plus-values											
PV à long terme imposables à 15 %				PV à long terme imposables à 19 %				PV exonérées (art. 238 quinquies)			
Autres PV imposables à 19 %				PV à long terme imposables à 0%							
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches											
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies				Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A							
Entreprise nouvelle, art. 44 septies				Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies				Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies			
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies				Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A				Autres dispositifs			
				Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies							
Société d'investissement immobilier cotée				Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15%			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)											
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)											
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts											
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.											
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)											
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%											
F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)											
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre											
déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée						Nom/Adresse					
						N°					
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre											
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe						Nom/Adresse					
						N°					
G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE											
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?						OUI		NON		Si oui, indication du logiciel utilisé	
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.IMPOTS.gouv.fr											
S'agissant des notices des classes fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.IMPOTS.gouv.fr .											
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:						Nom et adresse du conseil:					
Tél:						Tél:					
OGA/OMGA		Viseur conventionné		(Cocher la case correspondante)		Identité du déclarant:					
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :						Date: 07/06/2023 Lieu: REIMS					
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné						Qualité et nom du signataire: Gérant - Mr TURSUN Aslan					
						Signature :					
Examen de conformité fiscale (ECF)						prestataire :					

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

H	RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS
---	--

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾		c				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d				
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾		e				
		f				
		g				
		h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾		i				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j				
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾		Total (a à h)				

I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

[illegible]

J	DIVERS
---	--------

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION
---	---

RÉMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15% ou 19 %			
			0%	15%	19%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice			
		MVLT restant à reporter			

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONNS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Désignation de l'entreprise		SARL A.S CARRELAGE										Néant ☐ *							
Adresse de l'entreprise		8 RUE OUM KALSOUM 51100 REIMS																	
SIRET		8	3	9	2	5	3	2	5	9	0	0	0	1	5				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1	2	Durée de l'exercice précédent *		1	2												
														Exercice N clos le					
														31	12	2022			
ACTIF														Brut		Amortissements – Provisions		Net	
														1		2		3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	{	Fonds commercial *	010		012													
			Autres *	014		016													
	Immobilisations corporelles *			028	2000	030	1867						133						
	Immobilisations financières * (1)			040		042													
	Total I (5)			044	2000	048	1867						133						
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *			050		052												
		Marchandises *			060		062												
	Avances et acomptes versés sur commandes			064		066													
	Créances (2)	{	Clients et comptes rattachés *	068	6400	070				6400									
			Autres * (3)	072	11705	074				11705									
	Valeurs mobilières de placement			080		082													
	Disponibilités			084	144	086				144									
	Charges constatées d'avance *			092		094													
Total II			096	18249	098				18249										
Total général (I + II)			110	20249	112	1867			18382										
PASSIF														Exercice N NET					
														1					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *												120	4000					
	Écarts de réévaluation												124						
	Réserve légale												126						
	Réserves réglementées *												130						
	Autres réserves	(	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *							131	)	132							
	Report à nouveau												134	11648					
	Résultat de l'exercice												136	1811					
	Provisions réglementées												140						
	Total I												142	17459					
	Provisions pour risques et charges												Total II	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées												156						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours												164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *												166						
	Autres dettes	(	dont comptes courants d'associés de l'exercice N :							169	)	172	923						
	Produits constatés d'avance												174						
Total III												176	923						
Total général (I + II + III)												180	18382						
RENOVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an			193		(4)	Dont dettes à plus d'un an			195								
	(2)	Dont créances à plus d'un an			197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *			182								
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs			199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *			184									

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		SARL A.S CARRELAGE		Néant ☐ *	
A – RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR		Exercice N clos le	
				018		31 12 2022	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	
	Production vendue {	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
		Services *		217		218	21043
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	
	Production immobilisée *					224	
	Subventions d'exploitations reçues					226	
	Autres produits					230	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	21043
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	
	Variation de stocks (marchandises) *					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	1316
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	
	Autres charges externes * :	(dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)				242	6209
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle, CFE et CVAE *	243				244	313
	Rémunérations du personnel *					250	6969
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	3705
	Dotations aux amortissements *					254	400
	Dotations aux provisions					256	
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259				262
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260					
	Total des charges d'exploitation (II)					264	18912
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270	2131
Produits financiers (III)		280				Charges financières (V) 294	
Produits exceptionnels (IV)						290	
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347				300	
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348					
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306	320
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310	1811
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	1811	314	
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles *			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)			324	320		
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247			330		
DÉDUCTIONS	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		249			251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU – TE (44 octies et octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44 sexies A)	989			
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quindécies)	138			
	Bassions d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	991	Investissements outre-mer	344			
	ZFANG (44 quaterdecies)	345	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
	BUD (44 sexdecies)	992					
Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit		346			350	
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		655				
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		643				
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		645				
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		647				
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		648				
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		641				
	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		990				
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col.1 / Déficit col.2				352	2131	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356			
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :					360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col.1 / Déficit col.2				370	2131	372	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		SARL A.S CARRELAGE		Néant ☐ *							
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial		400		402		404		406			
		Autres		410		412		414		416			
Immobilisations corporelles		Terrains		420		422		424		426			
		Constructions		430		432		434		436			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		440		2000		442		444		2000	
		Installations générales, agencements, aménagements divers		450				452		454		456	
		Matériel de transport		460				462		464		466	
		Autres immobilisations corporelles		470				472		474		476	
		Immobilisations financières		480				482		484		486	
TOTAL				490		2000		492		494		496	
												2000	
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial				495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles				500		502		504		506			
Immobilisations corporelles		Terrains		510		512		514		516			
		Constructions		520		522		524		526			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		530		1467		532		400		534	
		Installations générales, agencements, aménagements divers		540				542		544		546	
		Matériel de transport		550				552		554		556	
		Autres immobilisations corporelles		560				562		564		566	
TOTAL				570		1467		572		400		574	
												576	
												1867	
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nature des immobilisations cédées		1		2		3		4		5			
virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé													
		6		7		8		9		10			
Immobilisations		Valeur d'actif *		Amortissements*		Valeur résiduelle		Prix de cession*		Plus ou moins-values			
										Court terme*		Long terme	
		①		②		③		④		⑤		19 % ⑥	
												15 % ou 12,8 % ⑦	
												0 % ⑧	
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
Total		578		580		582		584		586		581	
												587	
												589	
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾				579				Régularisations		590		593	
												594	
TOTAL												595	
												597	
												599	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)			Désignation de l'entreprise SARL A.S CARRELAGE				Néant ☐	
I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES								
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646
	Sur comptes clients	650		652		654		656
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666
TOTAL		680		682		684		686
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
		Dotations		Reprises				
Fonds commercial		681		683				
Autres Immobilisations incorporelles		700		705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains		710		715	2			
Constructions		720		725	3			
Installations techniques, matériel et outillage		730		735	4			
Inst. générales, agencements et aménagements divers		740		745	5			
Matériel de transport		750		755	6			
Autres immobilisations corporelles		760		765	7			
TOTAL		770		775	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780	
II DÉFICITS REPORTABLES								
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982						
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter				
Déficits imputés		983						
Déficits reportables		984						
Déficits de l'exercice		860						
Total des déficits restant à reporter		870						
IV DIVERS								
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)		325	381			
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327				
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326	380			
N° du centre de gestion agréé				388				
Montant de la TVA collectée				374				
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	1077			
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399				
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398				
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397				

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		SARL A.S CARRELAGE		Néant ☐ *																	
Exercice ouvert le : 01/01/2022		et clos le : 31/12/2022		Données en nombre de mois		1 2																	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS																							
Effectif moyen du personnel * :				376	2																		
Dont apprentis				657																			
Dont handicapés				651																			
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861																			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE																							
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE																							
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	21043																		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118																			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119																			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105																			
TOTAL 1				106	21043																		
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																							
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115																			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143																			
Subventions d'exploitation reçues				113																			
Variation positive des stocks				111																			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116																			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153																			
TOTAL 2				144																			
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾																							
Achats				121	1316																		
Variation négative des stocks				145																			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	6209																		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.				310																			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133																			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148																			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128																			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135																			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150																			
TOTAL 3				152	7525																		
IV – Valeur ajoutée produite																							
Calcul de la valeur ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)				137	13518																		
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																							
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF				117																			
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE																							
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.																							
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.																							
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre				020																			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)				022	Effectifs au sens de la CVAE *		023																
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				026																			
Période de référence	024	0	1	/	0	1	/	2	0	2	2	016	3	1	/	1	2	/	2	0	2	2	
Date de cessation																							

⁽¹⁾ Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

(1)

Néant ☐*

Exercice clos le		3	1	1	2	2	0	2	2	SIREN		8	3	9	2	5	3	2	5	9																	
Dénomination de l'entreprise		SARL A.S CARRELAGE																																			
Adresse (voie)		8 RUE OUM KALSOUM																																			
Code postal		5	1	1	0	0	Ville		REIMS																												
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE										901									NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES										902								
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE										903	2								NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES										904	100							

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique		Dénomination																		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions																
Adresse	N°	Voie																		
Code postal		Commune											Pays							
Forme juridique		Dénomination																		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions																
Adresse	N°	Voie																		
Code postal		Commune											Pays							
Forme juridique		Dénomination																		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions																
Adresse	N°	Voie																		
Code postal		Commune											Pays							
Forme juridique		Dénomination																		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions																
Adresse	N°	Voie																		
Code postal		Commune											Pays							

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	M.	Nom patronymique	TURSUN										Prénom(s)	ASLAN									
Nom marital											% de détention	50	Nb de parts ou actions	50									
Naissance :	Date	10/01/1987										N° Département	99	Commune	ISTANBUL					Pays	TURQUIE		
Adresse :	N°	8										Voie	RUE OUM KALSOUM										
Code postal	51100										Commune	REIMS					Pays	FRANCE					
Tire (2)	M.	Nom patronymique	ARLAND										Prénom(s)	OZCAN									
Nom marital											% de détention	50	Nb de parts ou actions	50									
Naissance :	Date	05/05/1998										N° Département	99	Commune	EPERNAY					Pays	FRANCE		
Adresse :	N°	2										Voie	RUE CHARLES MARQ										
Code postal	51100										Commune	REIMS					Pays	FRANCE					

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

⑦

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒*

Exercice clos le	3	1	1	2	2	0	2	2	SIREN	8	3	9	2	5	3	2	5	9	
Dénomination de l'entreprise	SARL A.S CARRELAGE																		
Adresse (voie)	8 RUE OUM KALSOUM																		
Code postal	5	1	1	0	0	Ville	REIMS												
I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :										905									

Forme juridique		Dénomination																
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention																
Adresse	N°	Voie																
Code postal		Commune		Pays														
Forme juridique		Dénomination																
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention																
Adresse	N°	Voie																
Code postal		Commune		Pays														
Forme juridique		Dénomination																
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention																
Adresse	N°	Voie																
Code postal		Commune		Pays														
Forme juridique		Dénomination																
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention																
Adresse	N°	Voie																
Code postal		Commune		Pays														
Forme juridique		Dénomination																
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention																
Adresse :	N°	Voie																
Code postal		Commune		Pays														
Forme juridique		Dénomination																
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention																
Adresse :	N°	Voie																
Code postal		Commune		Pays														
Forme juridique		Voie																
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention																
Adresse	N°	Voie																
Code postal		Commune		Pays														
Forme juridique		Voie																
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention																
Adresse	N°	Voie																
Code postal		Commune		Pays														

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD